

CECOS

CHU Arnaud de Villeneuve

Questions - Réponses

A propos de
l'autoconservation
de sperme





Questions - Réponses

Pourquoi congeler et conserver son sperme ?

Cette technique de congélation/conserver permet aux hommes de préserver la possibilité de devenir père lorsqu'ils doivent subir un traitement ou une intervention chirurgicale risquant de les rendre stériles, ou de faciliter la réalisation de techniques d'assistance médicale à la procréation.

Les spermatozoïdes humains peuvent être congelés et conservés pendant de nombreuses années sans perdre leur pouvoir fécondant.

Quand doit-on envisager une congélation de sperme ?

- En cas de traitement médical pouvant perturber ou supprimer la production de spermatozoïdes, comme par exemple les chimiothérapies ou les radiothérapies.
- En cas d'intervention chirurgicale pouvant modifier l'éjaculation normale des spermatozoïdes : sur la prostate, le col de la vessie, certains curages ganglionnaires...
- En cas de vasectomie, c'est-à-dire une stérilisation chirurgicale à visée contraceptive.
- Quand disposer de sperme congelé augmente les chances de réalisation d'une assistance médicale à la procréation.
- Dans le cadre d'un prélèvement chirurgical de spermatozoïdes.

Quand doit-on faire une congélation de sperme ?

Préférentiellement AVANT de débiter le traitement médical et AVANT l'intervention chirurgicale.

Quels examens complémentaires seront demandés ?

Les résultats des sérologies suivantes vous seront demandés le jour de votre rendez-vous au CECOS : HIV, Hépatites B et C, Syphilis.

Ils doivent dater de moins de 3 mois.

Comment se prélève le sperme ?

Le sperme est recueilli par masturbation au CECOS, il est recommandé de respecter auparavant un délai d'abstinence sexuelle de 1 à 3 jours en fonction des cas. Afin de conserver une quantité suffisante de sperme, il faut prévoir au minimum deux prélèvements.

Comment le sperme est-il congelé puis conservé ?

Pour être congelé le sperme est mélangé à un cryoprotecteur avant d'être conditionné en "paillettes" personnalisées de 0,3 ml, puis refroidi très progressivement. Il est ensuite conservé dans l'azote liquide à - 196°C. La tolérance au processus de congélation/décongélation est individuelle et non prévisible. En revanche, une fois congelé, le sperme peut être conservé aussi longtemps que le patient le désire sans altération du pouvoir fécondant.

Qui sera informé des résultats ?

S'il en fait la demande, l'homme sera informé des résultats de son premier recueil, lors de sa venue au CECOS pour un deuxième prélèvement. Dans tous les cas les résultats seront transmis au médecin qui l'aura adressé au CECOS.

Peut-on savoir à l'avance si le sperme sera fécondant ?

Il n'est pas possible de faire un pronostic précis. Les chances d'obtenir une grossesse dépendent bien sûr des caractéristiques du sperme à la congélation, mais aussi de la fécondité féminine et de la technique d'assistance médicale à la procréation qui sera utilisée.

Le choix de la technique sera fait en accord avec le couple, son médecin et le CECOS en fonction du nombre de paillettes disponibles et du nombre de spermatozoïdes mobiles par paillette après décongélation.

En cas de chimiothérapie ou de radiothérapie, la stérilité est-elle irréversible ?

Non, le risque de stérilité dépend du traitement, de sa durée et des doses utilisées ; il est, par ailleurs, très variable d'un individu à l'autre.

Ce risque est lié à l'imprévisible tolérance au traitement des cellules souches qui produisent les spermatozoïdes. Les altérations peuvent quelquefois être définitives, cependant elles sont le plus souvent temporaires. Il est donc conseillé d'effectuer à distance de la fin du traitement, des contrôles de sperme régulièrement pour juger de l'évolution de la production spermatique.

Qui pourra utiliser le sperme conservé ?

L'homme qui a congelé et conservé du sperme et lui seul. Sa présence sera obligatoire pour tout retrait de sperme du CECOS ; **le CECOS devra impérativement être tenu informé de la date de retrait des paillettes en début de stimulation pour protocole d'AMP.**

Un contrat de garde sera formalisé entre l'homme et le CECOS de Montpellier, lors de la consultation médicale.



Dans la pratique

Comment prendre rendez vous ?

En appelant le CECOS de Montpellier au **04 67 33 62 99**.

Un rendez-vous pourra vous être donné très rapidement si nécessaire.

Lors de votre venue, vous aurez systématiquement une consultation avec un médecin du CECOS.

Il est nécessaire de demander au médecin qui vous adresse, une lettre précisant le contexte médical dans laquelle est envisagée la congélation/conservation de sperme, et la nature du traitement prévu.

Avec quels documents vous présenter ?

Une pièce d'identité, la lettre du médecin prescripteur et le résultat de vos sérologies.

Si vous êtes mineur, vous devez être accompagné par vos parents.

Quelles sont les conditions de prise en charge ?

Les actes correspondant à la congélation/conservation du sperme sont inscrits à la nomenclature.

Le remboursement à 100% n'est prévu que si la congélation est prescrite dans le cadre d'un traitement stérilisant ou d'infertilité du couple.

Le CECOS vous contactera chaque année pour connaître votre avis sur la poursuite de la conservation.

CHU ARNAUD DE VILLENEUVE

CECOS

371 av. du Doyen Gaston Giraud

34295 Montpellier Cedex 5

Tél. : 04 67 33 62 99

Fax : 04 67 33 59 49

